

CARENTAN LES MARAIS, le 12 Avril 2019

Monsieur le Président  
à  
**Madame la Préfète de la RÉGION NORMANDIE**  
Préfecture de la Région Normandie  
7 Place de la Madeleine  
CS 16036  
76036 ROUEN

OBJET : Informations sur les modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial

PJ : Délibération n°695-2018-5-29

REFER. : DL/CL N° 18 257 –

*Affaire suivie par Dominique LECOUSTEY, Directeur Général des Services*

Madame la Préfète,

En réponse à votre courrier du 28 Novembre 2018, j'ai l'honneur de vous informer que la Communauté de communes de la Baie du Cotentin s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dès le mois de mai 2018, comme l'indique la délibération ci-jointe du conseil communautaire du 29 mai 2018.

Les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET vous sont exposées ci-dessous :

La CCBDC est accompagnée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'élaboration de son PCAET.

La première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial partagé synthétisant les informations issues des plans, programmes, études existantes sur le territoire. Depuis plusieurs mois, le Parc naturel régional analyse les données fournies par l'Observatoire Régional de l'Énergie du Climat et de l'Air.

Sur la base de ce profil Climat Air Énergie de la CCBDC, la seconde étape consistera à la définition des orientations stratégiques qui permettront d'envisager des pistes d'actions en lien avec les acteurs du territoire : les communes membres, les partenaires institutionnels, le réseau économique, le tissu associatif et social ainsi que tout citoyen désireux de s'impliquer aux côtés de la CCBDC. Dans ce cadre, différents ateliers thématiques (habitat, agriculture, déchets, éclairage public...) seront organisés.

Les orientations stratégiques permettront d'engager la troisième étape qui sera la rédaction d'un programme d'actions territorial, déclinée sous forme de fiches actions qui définiront notamment :

- L'objectif de l'action et le lien avec le SRADDET, les autres plans et programmes dont le SCOT et le PLUi,
- La gouvernance de l'action : le maître d'ouvrage et les partenaires associés,
- La programmation de l'action : les étapes nécessaires à la réalisation de l'action et les échéanciers,
- Les éléments financiers de mise en œuvre et les contributions respectives de chacun,

- L'évaluation de l'action : indicateurs de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact ainsi que l'évaluation environnementale.

Le programme d'actions du territoire sera établi en respectant les objectifs des dispositions juridiques et des engagements nationaux fixés par l'accord de Paris, le code de l'environnement et le code de l'énergie.

Le PCAET disposera également d'un dispositif de communication et de formation, notamment des services et des élus.

Une commission de la CCBDC a été installée et sera chargée de suivre le déroulement du PCAET.

Un comité de pilotage, associant l'Etat, ses administrations déconcentrées et établissements publics, la Région, le Département, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux, les opérateurs (Enedis, EDF, GRDF, SDEM 50, ...), le SCOT et en tant que de besoin d'autres acteurs, suivra également les 4 grandes étapes de la réalisation du PCAET que sont :

- Le diagnostic territorial partagé et du profil Climat Air Energie,
- Les orientations stratégiques,
- Le programme d'action,
- L'évaluation environnementale.

La première réunion de ce comité de pilotage sera organisée en mai 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Communauté  
de communes de la Baie du Cotentin,

  
Jean-Pierre LHONNEUR

**Communauté de Communes de la Baie du Cotentin**

2 Le Haut-Dick – BP 339

50500 CARENTAN

☎ : 02.33.71.90.90 📠 : 02.33.71.90.91